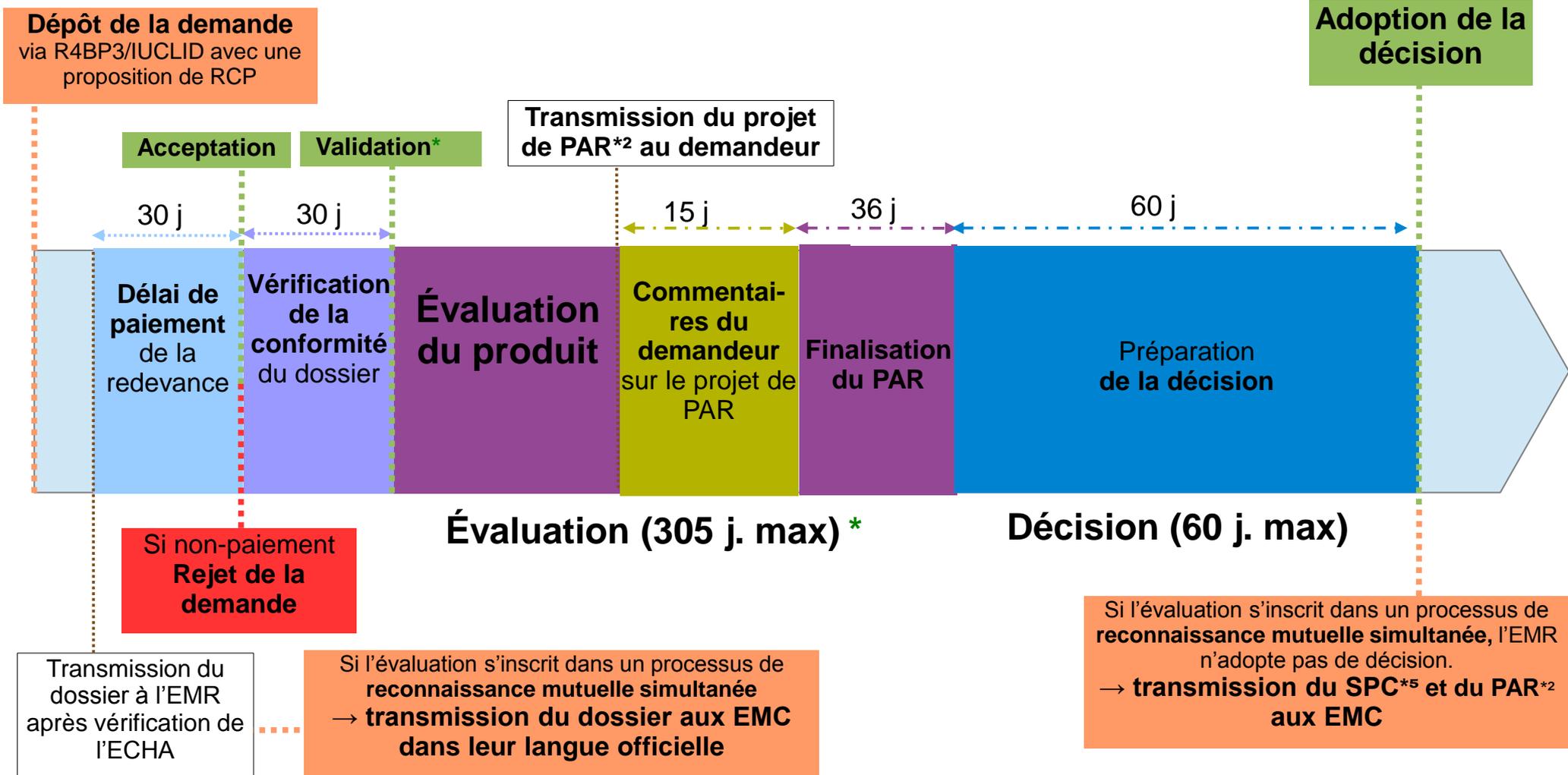


# Procédure pour une 1ère AMM

## Si la France est l'État Membre Référent

En application du règlement européen 528/2012 (chap V à VII)



- \* CES : Comité d'Experts Scientifiques
- \*2 PAR : Product Assessment Report (document en anglais)
- \*3 CS : Comité de Sélection
- \*4 CPCB : Commission des Produits Chimiques et Biocides
- \*5 SPC/RCP : Summary of Products Characteristics (document en anglais) / Résumé des Caractéristiques du Produit (document en français)

\* Les temps de validation et d'évaluation peuvent être allongés de (respectivement de 90j et 180 j max) si des éléments complémentaires sont nécessaires à l'évaluation du produit